



Litige vente violon antiquaire

Par **scarlett45**, le **11/02/2013** à **23:31**

Bonjour, rnrnJ ai fait venir un brocanteur à mon domicile pour vendre quelques objets. Ces derniers ne l intéressent pas je veux lui montrer un tableau dans ma chambre qui ne l intéresse pas plus et remarque un violon pas à vendre. Il me dit qu il ne vaut rien, les cordes étaient à changer, et me signale qu il est fendu donc pas réparable ni vendable. je lui dis de nombreuses fois que mon fils le veut. Une pièce l intéresse pour 30 euros, enfin réponse à tout, je finis par céder pas de reçu et me promet m apporter un violon le même que celui ci. Plus de nouvelles je l appelle et m'informe ne plus avoir mon violon, écrasé par une voiture au sol. Il apporte en échange un autre violon pitoyable sans archet sans corde sans mentonnière sale et très foncé très ébréché, aucun rapport avec le mien. rnrnJe lui envoie une lettre recommandée avec AR et lui demande de me rendre le violon écrasé "poubelle dans son carton" Il tient à sa réputation dans le pays et ne veut pas d histoires à son âge, veut arranger l affaire (violon pas vendable il va le vendre dans une foire) plein d incohérence. Il me ramènera un violon le même soi disant!!!! que le mien!!!! dans 15 jours et on annule la transaction!!!!!!!!!!!!!! Qu en pensez vous ? Pas au SNCA à Paris n applique pas la loi "pas d achat d objet pas à vendre" donc pas correct. rnrnQue va t il me ramener ? que dois je faire face à ce rapace, c est le violon de mon père. La gendarmerie ne peut rien car pas de reçu rnrnMerci de vos conseils rnrnCordialement